

Centre de toxicomanie et de santé mentale

États financiers
31 mars 2023
(en milliers de dollars)



Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de toxicomanie et de santé mentale au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de toxicomanie et de santé mentale, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Centre de toxicomanie et de santé mentale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
200 Apple Mill Road, Vaughan (Ontario), Canada, L4K 0J8
Tél. : +1 905 326 6800, Téléc. : +1 905 326 5339, ca_vaughan_office_faxes@pwc.com



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de toxicomanie et de santé mentale à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre de toxicomanie et de santé mentale ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre de toxicomanie et de santé mentale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre de toxicomanie et de santé mentale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre de toxicomanie et de santé mentale à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre de toxicomanie et de santé mentale à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 20 juin 2023

Centre de toxicomanie et de santé mentale

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023 \$	2022 \$
Actif		
Actifs à court terme		
Trésorerie	74 683	138 130
Trésorerie et équivalents soumis à restrictions (note 3)	12 919	16 019
Placements à court terme (note 4)	127 490	11 840
Débiteurs	44 191	50 117
Montant à recevoir du ministère de la Santé, projet de réaménagement (note 3)	6 244	6 220
Stocks	7 649	8 579
Charges payées d'avance	1 138	2 061
	<u>274 314</u>	<u>232 966</u>
Trésorerie et équivalents soumis à restrictions (note 3)	4 918	5 110
Débiteurs à long terme (note 3)	224 605	230 406
Placements à long terme (note 4)	2 106	1 854
Immobilisations (note 5)	791 653	795 465
	<u>1 297 596</u>	<u>1 265 801</u>
Passif		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	138 339	106 205
Créditeurs à long terme (note 3)	5 025	4 718
	<u>143 364</u>	<u>110 923</u>
Apports reportés liés aux fonds de recherche (note 7 a))	62 058	58 577
Autres apports reportés (notes 7 b) et 15)	33 590	29 116
Créditeurs à long terme (note 3)	223 877	228 892
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	3 561	3 318
Apports de capital reportés (note 6)	741 431	745 260
	<u>1 207 881</u>	<u>1 176 086</u>
Actif net		
Investissement dans des immobilisations	59 096	63 140
Actif grevé d'affectations internes	30 619	26 575
	<u>89 715</u>	<u>89 715</u>
	<u>1 297 596</u>	<u>1 265 801</u>

Approuvé par le conseil d'administration,

présidente, conseil des fiduciaires

présidente, comité d'audit, des finances et des ressources

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023 \$	2022 \$
Produits		
Ministère de la Santé et gouvernement fédéral (note 15)	423 442	382 542
Financement lié à la COVID-19 (note 16)	10 154	13 540
Produits provenant des patients	3 521	2 849
Subventions de recherche et autres subventions (note 7 a))	79 293	66 101
Activités auxiliaires et autres	33 333	32 358
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	31 158	32 426
Revenus de placement	4 799	899
	<hr/> 585 700	<hr/> 530 715
Charges		
Rémunération (notes 7 a) et 15)	383 017	361 260
Fournitures et autres (notes 7 a) et 15)	134 732	100 265
Amortissement	41 373	41 823
Loyer	3 194	3 284
Médicaments et fournitures médicales	10 077	10 539
Intérêts (notes 3 b) et c))	13 307	13 544
	<hr/> 585 700	<hr/> 530 715
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<hr/> -	<hr/> -

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

				2023	2022
	Investis- sment dans des immo- bilisations \$	Actif grevé d'affectations internes \$	Actif non grevé d'affectations \$	Total \$	Total \$
Actif net au début de l'exercice	63 140	26 575	-	89 715	89 715
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	37 561	-	(37 561)	-	-
Apports de capital reportés reçus (note 6)	(31 390)	-	31 390	-	-
Amortissement d'immobilisations	(41 373)	-	41 373	-	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	31 158	-	(31 158)	-	-
Virements interfonds (note 11)	-	4 044	(4 044)	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	59 096	30 619	-	89 715	89 715

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	41 373	41 823
Amortissement des apports de capital reportés	(31 158)	(32 426)
Perte sur la cession des immobilisations	152	935
	<hr/> 10 367	<hr/> 10 332
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	5 926	4 015
Stocks	930	(765)
Charges payées d'avance	923	(647)
Créditeurs et charges à payer	32 134	22 098
Variation nette des apports reportés liés aux fonds de recherche	3 481	10 413
Variation nette des autres apports reportés	4 474	4 759
Variation nette de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	243	-
	<hr/> 58 478	<hr/> 50 205
Activités d'investissement		
Variation de la trésorerie et des équivalents soumis à restrictions	3 292	(10 683)
Produits des placements à court terme	139 691	-
Acquisition de placements à court terme	(255 341)	(11 840)
Produits des placements à long terme	-	48 592
Acquisition de placements à long terme	(252)	-
	<hr/> (112 610)	<hr/> 26 069
Activités de financement		
Montant à recevoir du ministère de la Santé, projet de réaménagement	(24)	(396)
Encaissements provenant des débiteurs à long terme	-	2 815
Apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations	33 182	29 762
Remboursement du capital de créditeurs à long terme	(4 760)	(4 524)
	<hr/> 28 398	<hr/> 27 657
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(37 713)	(19 406)
	<hr/> (37 713)	<hr/> (19 406)
Variation de la trésorerie pour l'exercice		
	(63 447)	84 525
Trésorerie au début de l'exercice		
	<hr/> 138 130	<hr/> 53 605
Trésorerie à la fin de l'exercice		
	<hr/> 74 683	<hr/> 138 130
Transactions sans effet sur la trésorerie		
Montant à recevoir du ministère de la Santé et autre montant à recevoir relativement aux apports de capital reportés comptabilisés	(5 800)	(3 296)
Financement de l'acquisition d'immobilisations	53	-

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Activités

Le Centre de toxicomanie et de santé mentale (le « CAMH » ou l'« hôpital ») est un hôpital psychiatrique spécialisé réparti sur deux emplacements principaux à Toronto. Le CAMH a pour vocation de fournir des soins cliniques, de favoriser le rétablissement, d'effectuer des recherches et d'offrir des services d'éducation dans les domaines de la toxicomanie et de la santé mentale. Le CAMH joue également un rôle majeur dans l'élaboration de politiques à l'appui du réseau de santé mentale et de toxicomanie de l'Ontario.

Le CAMH a été constitué en personne morale sans capital social par lettres patentes de fusion en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) le 23 janvier 1998. Le CAMH est également un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exempt d'impôt sur le revenu. Les activités du CAMH sont assujetties aux dispositions de la *Loi sur les hôpitaux publics* (Ontario).

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCCSP »), y compris les normes s'appliquant aux organismes publics sans but lucratif au Canada. Un résumé des principales méthodes comptables est présenté ci-dessous.

Mode de présentation

Les présents états financiers font état des actifs, des passifs et des activités du CAMH. Ils ne portent pas sur les activités de la Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale (la « Fondation du CAMH » ou la « Fondation »), entité affiliée non contrôlée (note 10).

Constatation des produits

Le CAMH a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels comprennent les dons et les subventions publiques. Les apports non grevés d'affectations sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou deviennent recevables. Les apports grevés d'affectations externes sont constatés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes ont été engagées.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* (Ontario) et de ses dispositions, le CAMH est principalement financé par la province de l'Ontario conformément aux modalités de financement établies par le ministère de la Santé (« MS »). Les subventions visant le fonctionnement sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées, mais non encore reçues à la clôture de la période sont comptabilisées. Lorsqu'une tranche de la subvention se rapporte à une période ultérieure, sa constatation est reportée et cette tranche est ensuite constatée au moment où elle est reçue. Les présents états financiers reflètent les meilleures estimations de la direction des modalités de financement avec le MS.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les apports reçus sous forme de dons et de subventions visant des dépenses d'investissement spécifiques sont initialement reportés, puis ils sont comptabilisés à titre d'apports de capital reportés. Ces apports reportés sont comptabilisés dans les produits sur la même base que l'amortissement du coût des immobilisations connexes. Le financement des immobilisations est comptabilisé lorsque survient un accord avec le donateur et qu'il existe une assurance raisonnable que le financement sera reçu dans un avenir rapproché.

Les produits tirés des activités auxiliaires et des soins offerts aux patients et les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont offerts et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et les gains (pertes) réalisés sont comptabilisés à titre de revenus de placement dans l'état des résultats, sauf dans la mesure où le montant est grevé d'affectations externes. En pareil cas, il est ajouté aux autres soldes grevés d'affectations ou déduit de ceux-ci.

Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des fonds en banque.

Stocks

Les stocks se composent principalement des fournitures destinées aux soins des patients et sont comptabilisés au plus faible du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé d'après la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sous forme d'apports sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport. S'il n'est pas pratique d'utiliser la juste valeur, la valeur nominale est utilisée. Lorsque les immobilisations ne sont plus nécessaires à la capacité du CAMH d'offrir des services, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur résiduelle. Les coûts engagés dans de nouvelles installations ou augmentant de façon importante la durée d'utilité des immobilisations existantes sont incorporés dans le coût des immobilisations. Les coûts visant à maintenir le fonctionnement optimal normal sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directs de construction et d'aménagement. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que la construction soit presque terminée et que les actifs soient prêts à être utilisés.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs de la façon suivante :

Immeubles	De 20 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 5 à 10 ans

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le CAMH soumet les actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable et qu'elle dépasse sa juste valeur. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Apports sous forme de biens et services

Certains services au CAMH sont offerts de façon bénévole par la communauté. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ils ne sont pas comptabilisés ou présentés dans les états financiers.

Les immobilisations ainsi que les biens et services reçus en tant que dons sont comptabilisés à la juste valeur à la réception des biens et services, lorsque la juste valeur peut être estimée de manière raisonnable.

Actif net grevé d'affectations internes

Le conseil des fiduciaires impose des affectations internes à l'actif net, à même des fonds non grevés d'affectations, afin qu'il soit consacré à des fins précises, y compris des projets d'investissement.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'hôpital est soumis à des obligations légales liées à la mise hors service de bâtiments et de matériel. Elle comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles au cours de la période où celles-ci sont nées, généralement au moment de l'acquisition ou de la mise en valeur de l'actif, lorsqu'une évaluation raisonnable de l'obligation peut être effectuée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées selon la meilleure estimation des dépenses directement attribuables et nécessaires à l'exécution de l'obligation. Ces coûts comprennent les frais d'activités, d'entretien et de suivi après la mise hors service, lesquels sont exigés au moment où l'actif est mis hors service. L'hôpital n'a utilisé aucune technique d'actualisation pour évaluer l'obligation, car cette dernière sera acquittée prochainement. Le montant de l'obligation est ajouté à la valeur comptable de l'actif en question et amorti de façon linéaire sur sa durée de vie restante, notamment lorsque l'obligation est liée à une immobilisation corporelle entièrement amortie. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées à la date de clôture et ajustés selon les faits et circonstances disponibles à cette date. Les révisions de l'échéancier ou du montant estimatifs des coûts futurs ou du taux d'actualisation utilisé sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au moyen d'un ajustement du solde de l'immobilisation remise en état et la provision constituée. Une fois que les immobilisations corporelles ne sont plus en service, toutes les modifications apportées à l'estimation du passif servant à acquitter les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que toute nouvelle obligation liée à la cession de l'actif seront comptabilisées en charges au cours de la période où les changements se produisent.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Régimes d'avantages sociaux

- Régime de retraite interentreprises

Certains employés du CAMH au 9 mars 1998 et tous les employés qui se sont joints au CAMH depuis cette date peuvent participer au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées, axé sur le salaire moyen consécutif le plus élevé. Par conséquent, le HOOPP est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées.

Certains employés du CAMH sont des participants au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »), régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées, axé sur le salaire moyen consécutif le plus élevé. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, car il s'agit d'un régime interentreprises.

- Avantages futurs du personnel

Certains employés du CAMH ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi. Le coût de ces avantages est déterminé selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon la meilleure estimation de la direction de l'augmentation prévue des salaires, de l'âge de la retraite des employés et des coûts liés aux soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées a été établi en fonction du taux de rendement des obligations provinciales plus une prime de risque particulière au CAMH relativement aux durées variables fondées sur les flux de trésorerie attendus des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le coût des services passés provenant des modifications apportées au régime est passé en charges au moment où les modifications entrent en vigueur.

Le gain (la perte) net actuariel est amorti sur la période de service restante moyenne des employés actifs.

Instruments financiers

Les actifs financiers du CAMH comprennent la trésorerie, la trésorerie et les équivalents soumis à restrictions, les débiteurs, le montant à recevoir du ministère de la Santé en lien avec le projet de réaménagement, les placements et les débiteurs à long terme. Les passifs financiers se composent des créditeurs et charges à payer et des créditeurs à long terme.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des crédateurs à long terme, qui sont initialement comptabilisés au coût. Les instruments financiers du CAMH sont par la suite évalués comme suit :

Actifs/passifs	Catégorie d'évaluation
Trésorerie	juste valeur
Trésorerie et équivalents soumis à restrictions	juste valeur
Placements à court terme	juste valeur
Débiteurs	coût amorti
Montant à recevoir du ministère de la Santé, projet de réaménagement	coût amorti
Placements à long terme	juste valeur/coût amorti
Débiteurs à long terme	coût amorti
Créditeurs et charges à payer	juste valeur/coût amorti
Créditeurs à long terme	coût amorti

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les intérêts débiteurs et créditeurs.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuellement. Lorsqu'une baisse de valeur est jugée durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Tous les placements sauf les obligations sont présentés à la juste valeur. Toutes les transactions au titre des placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les placements à court terme comprennent les certificats de placement garanti (CPG) entièrement remboursables dans les 12 mois. Les coûts de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements présentés à la juste valeur sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les placements non désignés aux fins d'évaluation à la juste valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction et sont ensuite évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute provision pour perte de valeur.

Une moins-value est comptabilisée dans l'état des résultats pour un placement de portefeuille classé dans l'une ou l'autre des catégories qui a subi une perte de valeur considérée comme étant durable. Les variations ultérieures de la juste valeur découlant de la réévaluation d'un placement de portefeuille sont présentées, le cas échéant, dans les gains et pertes de réévaluation. Si la perte de valeur du placement de portefeuille se résorbe ensuite, la moins-value comptabilisée à l'état des résultats n'est reprise qu'une fois que le placement a été vendu.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Évaluation de la juste valeur

Le classement suivant est utilisé pour décrire les données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 – évaluation fondée sur des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 – méthodes d'évaluation fondées sur des données de marché autres que les prix cotés, qui sont observables pour un actif ou un passif, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne reposent pas sur des données de marché observables; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et les plus pertinentes et appropriées selon le type d'instrument financier à évaluer dans le but d'établir le prix de transaction qui aurait été établi à la date d'évaluation dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

Les billets et les obligations ont été classés dans les instruments financiers de niveau 2 et les fonds en gestion commune, dans les instruments financiers de niveau 2.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période.

Une partie des produits comptabilisés au titre du MS doit être estimée. L'hôpital a conclu des ententes de responsabilité qui précisent les droits et les obligations des parties en ce qui concerne le financement fourni à l'hôpital par le MS pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Les ententes de responsabilité décrivent certaines normes et obligations de prestation qui établissent les résultats acceptables pour l'hôpital dans un certain nombre de secteurs.

Si l'hôpital ne satisfait pas aux normes et obligations de prestation stipulées dans les ententes ou les lettres de financement, le MS est autorisé à ajuster le financement reçu par l'hôpital. Le MS n'est pas tenu de communiquer les ajustements apportés au financement, et ce, tant que les données de fin d'exercice n'ont pas été soumises. Étant donné que les données de fin d'exercice ne sont soumises qu'une fois que les états financiers ont été finalisés, il est possible que le montant de financement reçu du MS pour l'exercice augmente ou diminue après la clôture de l'exercice. Le montant des produits qui est comptabilisé dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la direction des montants liés au financement dont le paiement est raisonnablement assuré.

La pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») a accru l'incertitude relative à la mesure de l'hôpital, en raison essentiellement du jugement dont doit user la direction pour formuler des hypothèses importantes sur les estimations critiques puisqu'il est question du financement reçu du MS pour les coûts supplémentaires liés

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

à la COVID-19. Le calcul du montant du financement supplémentaire nécessite l'exercice du jugement pour interpréter les lignes directrices connexes publiées par le MS à la date des présents états financiers. Il existe une incertitude quant au montant du financement qui sera récupéré si des précisions supplémentaires sont publiées par le MS. La direction est d'avis que le paiement des montants comptabilisés est raisonnablement assuré; toutefois, étant donné la probabilité que le MS publie des directives supplémentaires, il existe un risque accru que le financement obtenu soit récupéré et que le financement obtenu en lien avec la COVID-19 ne soit pas comptabilisé de manière appropriée dans l'état des résultats.

Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments exigeant des estimations importantes comprennent la recouvrabilité des débiteurs, les charges à payer et les passifs éventuels, les produits reportés et les avantages futurs du personnel. Les avantages futurs du personnel (note 9) sont touchés par l'incertitude relative à la mesure, car les résultats réels peuvent différer considérablement des meilleures estimations à long terme des résultats attendus formulées par l'hôpital. Par exemple, l'écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant les taux d'évolution des coûts des soins de santé pour les prestations de retraite peut être important.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir à l'égard des passifs éventuels présentés à la date des états financiers, et sur les montants présentés des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments exigeant des estimations importantes comprennent la recouvrabilité des débiteurs, les charges à payer, les produits reportés et les avantages futurs du personnel.

Les provisions pour les soldes débiteurs sont principalement évaluées selon la recouvrabilité historique des débiteurs, des provisions particulières étant constituées pour les soldes impayés les plus importants réputés être potentiellement irrécouvrables.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3 Projet de réaménagement

Le CAMH réalise un projet en plusieurs phases visant la transformation de son hôpital psychiatrique traditionnel de la rue Queen en un centre de calibre mondial de soins liés à la toxicomanie et à la santé mentale, de recherche, d'éducation, de promotion de la santé et de prévention. Ce centre sera aménagé comme un village urbain (le « projet de réaménagement »). Le CAMH a l'intention de regrouper une grande partie des activités de ses deux emplacements principaux dans un établissement nouvellement réaménagé qui servira de plaque tournante pour ses programmes, ses services et ses ressources. Ce projet est financé par le MS, la Fondation du CAMH et le CAMH au moyen des fonds générés en interne.

La ventilation des crédettes à long terme, selon les phases du projet de réaménagement, se présente comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Phase 1B	85 116	86 852
Phase 1C	143 786	146 758
Phase 1D	-	-
	<hr/>	<hr/>
	228 902	233 610
Moins : la partie courante des crédettes à long terme	5 025	4 718
	<hr/>	<hr/>
Créditeurs à long terme	223 877	228 892

La ventilation des débiteurs à long terme à recevoir du MS, selon les phases du projet de réaménagement, se présente comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Phase 1B	84 363	86 166
Phase 1C	143 786	150 460
Phase 1D	-	-
	<hr/>	<hr/>
	228 149	236 626
Moins : les débiteurs à long terme à recevoir du MS	221 905	230 406
	<hr/>	<hr/>
Montant à recevoir du MS – projet de réaménagement	6 244	6 220

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le CAMH a reçu des fonds du MS et d'autres sources afin de financer les différentes phases du projet de réaménagement. La partie de ces fonds ayant été reçue d'avance est classée en tant que liquidité soumise à restrictions et est présentée ci-dessous en fonction de la phase du projet de réaménagement à laquelle elle est attribuée.

	2023 \$	2022 \$
Phase 1B	657	492
Phase 1C	6 324	12 118
Phase 1D	5 562	3 033
Projet de réaménagement – autres	376	376
	<hr/>	<hr/>
Liquidités soumises à restrictions à court terme	12 919	16 019
	<hr/>	<hr/>
Liquidités soumises à restrictions à long terme – Phase 1B	4 918	5 110
	<hr/>	<hr/>

a) Phase 1A

Le coût de la phase 1A du projet de réaménagement – qui est achevée – a totalisé 34,8 M\$.

Au 31 mars 2023, tous les fonds devant être affectés à cette phase du projet de réaménagement avaient été reçus, y compris le dernier paiement de 0,7 M\$ (0,7 M\$ en 2020) reçu de la Fondation en décembre 2021.

b) Phase 1B

En décembre 2009, le CAMH a conclu une entente de projet avec une entreprise de construction tierce, CHS (CAMH) Partnership, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien (pour une durée de 30 ans) des immeubles construits dans le cadre de la phase 1B du projet. Le solde du capital à payer à CHS (CAMH) Partnership de 85,1 M\$ relativement à la construction des immeubles porte intérêt à 7,8 %, est remboursable en versements mensuels mixtes de 0,73 M\$ et vient à échéance le 31 mai 2042. De plus, le solde des coûts des services d'entretien et de fonctionnement sur le cycle de vie, soit 110,9 M\$, est à payer pendant la durée de l'entente. Les versements pour les cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

	Dette \$	Intérêts \$	Coûts de fonctionnement \$	Cycle de vie \$
2024	1 938	6 811	3 023	1 587
2025	2 101	6 648	3 080	1 152
2026	2 277	6 472	3 139	857
2027	2 468	6 281	3 199	764
2028	2 675	6 074	3 260	1 721
Par la suite	73 657	50 286	53 487	35 677
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	85 116	82 572	69 188	41 758
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, des intérêts débiteurs de 7,1 M\$ (7,2 M\$ en 2022) ont été inclus dans l'état des résultats.

L'entente avec CHS (CAMH) Partnership exige la prestation de certains services de fonctionnement et d'entretien jusqu'au 31 mai 2042. Le coût total restant de ces services est estimé à 69,2 M\$. Ces coûts devraient être essentiellement financés par le MS.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les coûts de fonctionnement et d'entretien de 2,8 M\$ (3,3 M\$ en 2022) sont présentés au poste « Fournitures et autres » de l'état des résultats. En outre, le CAMH s'est engagé à effectuer le total des versements qui correspond à quelque 41,8 M\$ liés à l'entretien sur le cycle de vie des immobilisations au cours de la période restante de l'entente jusqu'au 31 mai 2042. Ces versements doivent également être financés en quasi-totalité par le MS et également inclus dans les produits du MS, à l'état des résultats.

c) Phase 1C

En mars 2017, le CAMH a conclu une entente de projet avec une société de construction indépendante, Plenary Health Phase 1C LP, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien (durée de 30 ans) des immeubles construits dans le cadre de la phase 1C. Le solde du capital à payer à Plenary Health Phase 1C LP de 143,8 M\$ lié à la construction des immeubles porte intérêt à 4,025 %, est remboursable en versements mensuels mixtes de 0,75 M\$ et vient à échéance le 31 août 2050. De plus, le solde des coûts des services d'entretien et de fonctionnement sur le cycle de vie, soit 221,3 M\$, est à payer sur la durée de l'entente. Les versements (compte tenu de l'impôt) pour les cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

	Dette \$	Intérêts \$	Coûts de fonctionnement \$	Cycle de vie \$
2024	3 087	5 986	4 151	267
2025	3 207	5 869	4 228	690
2026	3 332	5 747	4 306	622
2027	3 462	5 620	4 386	996
2028	3 597	5 487	4 468	3 005
Par la suite	127 101	76 654	123 199	71 010
	143 786	105 363	144 738	76 590

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, des intérêts débiteurs de 6,2 M\$ (6,3 M\$ en 2022) ont été inclus dans l'état des résultats.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, des coûts de fonctionnement et d'entretien de 4,2 M\$ (4,2 M\$ en 2022) ont été inclus dans le poste « Fournitures et autres » dans l'état des résultats. Le CAMH s'est engagé à effectuer le total des versements qui correspond à quelque 76,6 M\$ liés à l'entretien sur le cycle de vie des immobilisations au cours de la période restante de l'entente jusqu'au 31 mai 2051. Ces versements doivent également être financés en quasi-totalité par le MS.

d) Phase 1D

Le 25 mars 2021, le CAMH a reçu du MS la confirmation d'une subvention de planification et d'aménagement pour la phase 1D totalisant 37,2 M\$, qui comprend une subvention de 2,5 M\$ préalablement approuvée en août 2017. Ces fonds sont destinés à couvrir la part des coûts du MS pour la planification et l'aménagement associés au projet médico-légal, au projet de travaux préliminaires (déplacement des occupants actuels du Centre communautaire) et au projet de recherche de la Phase 1D. Le CAMH a engagé des dépenses d'investissement de 44,7 M\$ (20,7 M\$ en 2022) jusqu'à ce jour, qui sont incluses au poste « Immobilisations en cours », dans les immobilisations (note 5).

4 Placements

Les placements se composent de ce qui suit :

	2023 \$	2022 \$
Placements à court terme :		
Certificats de placement garanti - remboursables dans les 12 mois (CPG)	127 490	11 840
Placements à long terme :		
Autres	2 106	1 854
	2 106	1 854
	129 596	13 694

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5 Immobilisations

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

	2023		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Terrains	9 101	-	9 101
Immeubles	80 890	61 855	19 035
Matériel et mobilier	160 747	130 778	29 969
Réaménagement (note 3)			
Immeubles	796 393	123 988	672 405
Matériel et mobilier	45 072	28 885	16 187
Immobilisations en cours	44 956	-	44 956
	<u>1 137 159</u>	<u>345 506</u>	<u>791 653</u>

	2022		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Terrains	9 101	-	9 101
Immeubles	80 203	51 007	29 196
Matériel et mobilier	167 693	127 483	40 210
Réaménagement (note 3)			
Immeubles	791 588	114 494	677 094
Matériel et mobilier	45 058	26 141	18 917
Immobilisations en cours	20 947	-	20 947
	<u>1 114 590</u>	<u>319 125</u>	<u>795 465</u>

Les immobilisations en cours se composent principalement de la phase 1D du projet de réaménagement (note 3 d)).

Au cours de l'exercice, le CAMH a radié des actifs un montant de 15,2 M\$ (1,8 M\$ en 2022) et un amortissement cumulé de 15,0 M\$ (0,9 M\$ en 2022), pour une perte nette sur cession de 0,2 M\$ (0,9 M\$ en 2022). La perte nette de l'exercice est constituée de diverses composantes liées à des immeubles cédés de 0,2 M\$.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6 Apports de capital reportés

Les modifications au solde des apports de capital reportés sont les suivantes :

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	745 260	751 220
Apports à des fins de capitaux	27 329	26 466
Amortissement des apports de capital reportés	(31 158)	(32 426)
Solde à la fin de l'exercice	<u>741 431</u>	<u>745 260</u>

Les soldes indiqués ci-dessus comprennent des apports de 8,9 M\$ (12,9 M\$ en 2022) reçus mais non encore utilisés pour l'achat d'immobilisations (note 5).

7 Apports reportés

- a) Les apports reportés liés aux fonds de recherche représentent les subventions grevées d'affectations externes non utilisées pour la recherche. Les variations du solde des apports reportés liés aux fonds de recherche sont les suivantes :

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	58 577	48 164
Montants reçus au cours de l'exercice	82 260	78 432
Montants comptabilisés dans les produits pendant l'exercice	(78 433)	(66 061)
Montants transférés au cours de l'exercice	(346)	(1 958)
Solde à la fin de l'exercice	<u>62 058</u>	<u>58 577</u>

Les fonds ont été utilisés comme suit dans le cadre des activités de recherche :

	2023 \$	2022 \$
Rémunération	43 690	43 500
Fournitures et autres	35 089	24 519
Total des fonds affectés aux activités de recherche pendant l'exercice	<u>78 779</u>	<u>68 019</u>

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

- b) Les autres apports reportés représentent le financement grevé d'affectations externes pour différents programmes non utilisés. Les variations du solde des autres apports reportés sont les suivantes :

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	29 116	24 357
Montants reçus au cours de l'exercice	102 573	76 507
Montants comptabilisés pendant l'exercice	(79 991)	(57 368)
Montants transférés au cours de l'exercice	(18 108)	(14 380)
Solde à la fin de l'exercice	33 590	29 116

Les montants à payer au MS ont été inclus dans les créiteurs et charges à payer.

8 Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

Le CAMH a adopté les normes liées à la mise hors services d'immobilisations le 1^{er} avril 2021. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de 3,6 M\$ (3,3 M\$ en 2022) a été comptabilisée dans l'état de la situation financière, de manière à représenter les coûts estimés liés à l'amiante de deux bâtiments et les coûts de remise en état d'un terrain lié à un Cyclotron.

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	3 318	3 318
Charge de désactualisation	243	-
Solde à la fin de l'exercice	3 561	3 318

9 Régimes d'avantages sociaux des employés

a) Régimes de retraite interentreprises

Les cotisations du CAMH au HOOPP pour l'exercice se sont élevées à 19,7 M\$ (19,9 M\$ en 2022) et sont inscrites à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats. La plus récente évaluation actuarielle aux fins comptables a été effectuée par le HOOPP le 31 décembre 2022.

Les cotisations du CAMH au SEFPO pour l'exercice ont atteint 1 M\$ (1,3 M\$ en 2022) et sont inscrites à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats.

b) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le CAMH offre des régimes de soins de santé et de soins dentaires à certains employés retraités. Au 31 mars de chaque exercice, le CAMH évalue ses obligations au titre des prestations constituées qu'il doit comptabiliser. Les informations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite du CAMH sont calculées en fonction de la plus récente évaluation actuarielle effectuée le 31 mars 2023.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les avantages futurs du personnel au 31 mars comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	1 839	2 025
Gains actuariels non amortis	316	63
	<hr/>	<hr/>
Passif au titre des prestations constituées compris dans les créditeurs et charges à payer	<u>2 155</u>	<u>2 088</u>

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite du CAMH sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Coûts des prestations de la période	145	157
Amortissement des (gains) pertes actuariels	(6)	3
Intérêts débiteurs	75	64
	<hr/>	<hr/>
	<u>214</u>	<u>224</u>

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et les charges au titre des prestations du CAMH sont les suivantes :

	2023	2022
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	4,50	3,60
Taux tendanciel du coût des soins de santé	5,60	5,37
Taux tendanciel final du coût des soins de santé	3,57	3,57
Taux tendanciel du coût des soins dentaires	5,00	3,00
Charges au titre des prestations		
Taux d'actualisation	3,60	2,90
Taux tendanciel du coût des soins de santé	5,60	5,37
Taux tendanciel final du coût des soins de santé	3,57	3,57

Les informations complémentaires sur les régimes à prestations déterminées postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Cotisations patronales	148	160
Prestations versées	148	160

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10 Entité affiliée

La Fondation du CAMH est une société indépendante sans capital social constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et est un organisme de charité enregistré aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation est dotée de son propre conseil d'administration et est responsable de toutes les activités de financement effectuées au nom du CAMH et verse des subventions au CAMH pour l'appuyer dans ses projets. Par conséquent, le CAMH a un intérêt financier dans la Fondation, mais n'a pas de contrôle sur celle-ci, et les comptes de la Fondation ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

La Fondation a versé une subvention de 43,4 M\$ (35,2 M\$ en 2022) visant le financement des projets en immobilisations, des projets de recherche et d'autres activités de fonctionnement. Le solde à recevoir de la Fondation de 8,1 M\$ (7,6 M\$ en 2022) comprend les subventions à recevoir et le remboursement des charges de fonctionnement payées par le CAMH au nom de la Fondation. Ces transactions font partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et approuvée par les deux parties.

11 Virement interfonds

Au cours de l'exercice, le conseil des fiduciaires a approuvé le virement d'un montant de 4 M\$ (1,51 M\$ en 2022) de l'actif non grevé d'affectations vers l'actif net grevé d'affectations internes aux fins d'initiatives stratégiques.

12 Éventualités

- a) De temps à autre, le CAMH fait l'objet de poursuites en lien avec ses activités. Dans les cas où il est possible de déterminer une responsabilité éventuelle, la direction estime que le règlement final de la poursuite n'aura pas de conséquence significative sur les états financiers. Dans d'autres cas, étant donné le stade auquel se trouve la poursuite, il n'est pas possible de déterminer le bien-fondé de ces poursuites ou d'estimer le passif potentiel s'y rattachant, le cas échéant. Par conséquent, aucune provision importante n'a été constituée pour pallier une perte dans les états financiers.
- b) Le CAMH est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). Le HIROC consiste en une mise en commun des risques d'assurance de responsabilité civile des hôpitaux membres. Tous les membres du HIROC versent des primes annuelles déterminées selon une méthode actuarielle. Tous les participants peuvent être appelés à verser une cotisation supplémentaire si le HIROC subit des pertes pendant les années où ils étaient membres. Il n'y a pas eu de cotisation supplémentaire durant l'exercice clos le 31 mars 2023.

Le HIROC a cumulé un excédent non affecté, correspondant à la totalité des primes versées par les participants majorées du revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour poursuites, les charges et les charges de fonctionnement. Chaque participant peut avoir droit à des distributions sur sa quote-part de cet excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Il n'y avait aucune distribution à recevoir du HIROC au 31 mars 2023.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13 Engagements

Les loyers minimaux annuels futurs pour les immeubles au centre-ville et les bureaux de services communautaires sont les suivants :

	\$
2024	2 909
2025	2 560
2026	2 273
2027	2 252
2028	2 252
Par la suite	<u>22 519</u>
	<u>34 765</u>

Outre les loyers minimaux, les baux prévoient généralement le paiement de divers frais de fonctionnement.

Pour des précisions sur les engagements liés au projet de réaménagement, se reporter à la note 3.

14 Gestion des risques

Le CAMH est exposé à divers risques financiers, dont le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du CAMH se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à atténuer son incidence défavorable potentielle sur la performance financière du CAMH.

Risque de marché

Le CAMH est exposé au risque de marché de par la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers découlant de la variation des prix du marché. Le risque de marché important auquel est exposé le CAMH est le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des placements en titres à revenu fixe détenus par le CAMH et des crédettes à long terme. Une variation des taux d'intérêt n'aurait aucune incidence majeure sur les états financiers, car les placements en titres à revenu fixe ont surtout des échéances à court terme ou sont évalués au coût après amortissement et les crédettes à long terme ont un taux fixe (note 3).

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Risque de crédit

Le CAMH est exposé au risque de crédit lorsqu'un patient ne paie pas des services non couverts par ses assurances et qu'un patient non résident ne paie pas des services qui lui ont été offerts. Ce risque est courant dans les établissements hospitaliers, car ces derniers ont l'obligation d'offrir des soins à un patient, quelle que soit sa capacité de payer les services offerts. Le montant des débiteurs attribuable aux patients s'établit à 1 M\$ au 31 mars 2023.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est limité, car les contreparties sont essentiellement des gouvernements, des banques à charte et d'autres sociétés auxquels des agences de notation nationales ont accordé de bonnes notations.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CAMH ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à l'échéance. Le CAMH tire une partie importante de ses produits de fonctionnement du MS sans engagement ferme de ce dernier au regard du financement pour les exercices futurs. Le CAMH gère son risque de liquidité en faisant des prévisions concernant ses flux de trésorerie provenant de ses activités, en anticipant ses activités de placement et de financement et en préservant ses facilités de crédit afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de fonds pour répondre à ses exigences financières actuelles et futures. Le CAMH conclura des ententes d'emprunt afin d'obtenir du financement pour les immobilisations lorsque d'autres sources ne sont pas disponibles.

15 Agence de la santé publique du Canada (ASPC) – Programme de prévention du suicide

Programme de prévention du suicide du Canada

Le 29 juin 2020, le CAMH a conclu une entente de financement de cinq ans avec l'Agence de la santé publique du Canada (l'« ASPC ») pour un financement d'au plus 21 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de prévention du suicide (*A Multi-Sectoral Community-Based Implementation of a Canadian Suicide Prevention Service : partenariat entre le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), l'Association canadienne pour la santé mentale – National (CMHA National), Service de crises du Canada (SCC) dans le cadre du Programme de promotion de la santé – Prévention du suicide*). Au cours de l'exercice, le CAMH a obtenu un financement de 8,8 M\$ (5,1 M\$ en 2022) de l'ASPC en lien avec ce projet, constaté des produits de 7,5 M\$ (5,2 M\$ en 2022) et engagé des charges de 7,5 M\$ (5,2 M\$ en 2022). Le financement restant de 2,2 M\$ (0,9 M\$ en 2022) a été comptabilisé dans les autres apports reportés et sera dépensé en 2024.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Répondre à tous les projets

Le 29 décembre 2021, le CAMH a conclu une entente de financement de 2 M\$ avec l'Agence de la santé publique du Canada (l'« ASPC ») d'une durée de 24 mois. Cette entente financera l'acquisition d'outils et de ressources pour aider les centres de prévention à répondre aux besoins de populations diverses et vulnérables en partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale – National (CMHA National) et le Service de crises du Canada (SCC) dans le cadre du Programme de promotion de la santé – Programme de prévention du suicide. Au cours de l'exercice, le CAMH a reçu un financement de 0,8 M\$ (0,25 M\$ en 2022) de l'ASPC en lien avec ce projet et comptabilisé des produits de 0,6 M\$ (0,09 M\$ en 2022) ainsi que des charges de 0,6 M\$ (0,09 M\$ en 2022). Le financement restant de 0,4 M\$ (0,2 M\$ en 2022) a été comptabilisé dans les autres apports reportés et sera dépensé en 2024.

16 Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'éclosion de la nouvelle souche de coronavirus (« COVID-19 ») constituait une pandémie, ce qui a entraîné la mise en place de nombreuses mesures sanitaires et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. En conséquence de la pandémie de COVID-19, le CAMH a subi un changement dans la demande pour ses services et a engagé des charges non prévues en réponse à la pandémie. Au cours de l'exercice, le CAMH a comptabilisé 10,1 M\$ (13,5 M\$ en 2022) en financement du MS, dont 0 M\$ (2,4 M\$ en 2022) à titre de débiteurs relativement aux charges engagées en réponse à la pandémie.

L'hôpital a eu droit à 4,4 M\$ (0,5 M\$ en 2022) en subventions salariales temporaires en lien avec la pandémie pour le personnel admissible, en incitatifs temporaires pour les infirmières, en augmentations temporaires des salaires et en financement temporaire de la rémunération des médecins. Ces éléments ont été compensés par les salaires, les traitements et les avantages sociaux dans l'état des résultats au cours de l'exercice puisque l'hôpital a agi à titre de mandataire du MS pour la distribution de la rémunération au personnel et aux médecins.

Le CAMH continuera d'engager des coûts supplémentaires afin de se conformer aux directives du MS pour contrôler la propagation de la COVID-19. Puisque la durée de la pandémie est encore inconnue, le CAMH n'est pas en mesure d'estimer raisonnablement ces coûts.